

AFIGEC
AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée au capital de 4 056 000 euros
Siège social : 26/28 rue Marius Aufan, 92300 LEVALLOIS-PERRET
324 021 542 RCS NANTERRE

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE
À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MARS 2025

Le Groupe AFIGEC est composé de sociétés d'expertise Comptable et de commissariat aux Comptes.

Fondée en 1982, la Société AFIGEC s'est développée et a acquis un certain nombre de Cabinets au cours des années.

Au 30 septembre 2024, le Groupe AFIGEC est composé de 15 sociétés listées ci-après (I).

Compte tenu de l'évolution de l'activité du Groupe, les seuils de consolidations ont été dépassés au titre de l'exercice clôt le 30 septembre 2024. La Société AFIGEC, tête de Groupe, entre désormais dans le champ d'application de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, indépendamment de ses comptes annuels, en application des dispositions des articles L.233-16 et L 233-17 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article L.821-41 du code de commerce, la Société a procédé à la désignation d'un Co CAC titulaire en date du 24 mai 2024, en la personne d'ABSOLUTE ACE (819 650 524 RCS NANTERRE).

Il s'agit ainsi des premiers comptes consolidés établis par la Société AFIGEC, lesquels sont présentés avec un comparatif au 30 septembre 2023.

L'article L.233-26 précise que le Gérant doit établir un rapport sur la gestion du groupe consolidé dont le contenu est calqué sur celui du rapport annuel sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice écoulé et qui peut d'ailleurs être inclus dans ce rapport.

Nous avons choisi de vous présenter distinctement ce rapport sans, bien entendu revenir sur les développements que nous venons de faire sur les comptes annuels de la Société AFIGEC, les perspectives de l'exercice en cours et l'état des filiales et participations.

Nous aborderons principalement dans ce rapport :

- La situation de l'ensemble constitué par les sociétés dans la consolidation et la définition des principes et modes de consolidation,
- L'évolution prévisible du Groupe,

- Les événements importants survenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis.

Les comptes consolidés du groupe, arrêtés au 30 septembre 2024, sont établis selon les règles définies par l'article L.233-16 du Code de commerce, ainsi que par le règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué le 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1) Liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2024

Les sociétés consolidées au 30 septembre 2024 sont listées dans le tableau ci-dessous étant précisées que la société AFI COMPIEGNE a été exclue du périmètre de consolidation, car, compte tenu du montant de son chiffre d'affaires et du montant de ses capitaux propres, la mise en équivalence n'était pas significative.

Désignation des sociétés	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode d'intégration
SARL AFIGEC	100%	Mère	100%	Société consolidante
SAS ALTUS	100%	100%	64,40%	Intégration globale
SAS ASCO	100%	100%	99,77%	Intégration globale
SARL AFIGEC CAEN	100%	100%	99,86%	Intégration globale
SARL FORTIN	100%	100%	64,40%	Intégration globale
SARL NICOLAS BOLLE	100%	100%	99,86%	Intégration globale
SAS AFIGEC PIERRELAYE	100%	100%	99,77%	Intégration globale
SARL AFI SERVICES	100%	100%	99,50%	Intégration globale
SAS SOLIAXIS	100%	100%	100%	Intégration globale
SAS AFI AUDIT	100%	100%	100%	Intégration globale
SARL AFIGEC ST GERMAIN EXPERTISE	100%	100%	100%	Intégration globale
SARL AFIGEC ST GERMAIN EN LAYE	100%	100%	100%	Intégration globale
SARL AFIGEC VERSAILLES	100%	100%	99,83%	Intégration globale
SARL AFIGEC CHATOU	100%	100%	100%	Intégration globale

2) Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024

Il est précisé que les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 30 septembre de chaque année.

Désignation des sociétés	Chiffre d'affaires en K€	Résultat net consolidé en K€
SARL AFIGEC	18 108	431
SAS ALTUS	3 040	34
SAS ASCO	250	-50
SARL AFIGEC CAEN	1 042	256
SARL FORTIN	1 130	32
SARL NICOLAS BOLLE	20	-3
SAS AFIGEC PIERRELAYE	2 500	112
SARL AFI SERVICES	3290	176
SAS SOLIAXIS	461	36
SAS AFI AUDIT	2 268	235
SARL AFIGEC ST GERMAIN EXPERTISE	394	23
SARL AFIGEC ST GERMAIN EN LAYE	1 923	35
SARL AFIGEC VERSAILLES	1 479	124
SARL AFIGEC CHATOU	1 346	287

Nous avons clôturé nos comptes consolidés au 30 septembre 2024, sur une période de douze mois pour toutes les sociétés du groupe.

4) Changements intervenus dans la structure du Groupe au cours de l'exercice

Dans un souci de simplification du Groupe et de gestion des coûts, plusieurs filiales et sous filiales ont fait l'objet d'une Transmission universelle du Patrimoine (TUP) :

Les sociétés BECOM AUDIT, BECOM FORMATION, CAPROGEC et la SOCIETE BELLIER D'EXPERTISE COMPTABLE DANIEL BELLIER, exerçant les mêmes activités, ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation (TUP) avec effet du 3 octobre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, AFIGEC a procédé à une augmentation de capital et des cessions de parts sont intervenues entre les associés. Ces opérations sont indiquées dans le rapport de gestion de la société AFIGEC présenté précédemment aux associés ce jour.

5) Changements intervenus dans la structure du Groupe entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis / Évènements postérieurs à l'exercice

Les sociétés SOLIAXIS, AFIGEC Saint-Germain-en-Laye, AFIGEC Chatou, ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à effet du 1^{er} octobre 2024.

En date du 25 février 2025, la société AFIGEC a acquis les 75% du capital de AFI COMPIEGNE dont elle détient désormais 100% du capital et des droits de votes.

Ces évènements intervenus postérieurement à la clôture du 30 septembre 2024 n'ont pas de lien avec celle-ci et n'ont donc aucun impact sur les comptes consolidés clos à cette date.

II- METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES

Les sociétés sont contrôlées de manière exclusive et sont intégrées globalement.

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leur exercice au 30 septembre 2024.

La société AFI COMPIEGNE a été exclue du périmètre de consolidation, la société AFIGEC ne détenant que 25% du capital social et des droits de vote au 30 septembre 2024. L'incidence de la mise en équivalence est non significative.

Il est fait une description précise des méthodes de consolidations utilisées dans les comptes consolidés et au 1) ci-avant.

III- EVOLUTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE SUR L'EXERCICE ECOULE

L'activité des sociétés du Groupe concerne l'expertise comptable et/ou le Commissariat aux comptes.

Le chiffre d'affaires net consolidé s'est élevé à 34 290 K€ contre 29 012 K€ euros pour l'exercice précédent.

Corrélativement, l'exercice se traduit par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 1 749 K€ contre 993 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits et charges d'exploitation sont respectivement de :

- Produits.....	34 979 K€
- Charges	32 429 K€

Ainsi le résultat d'exploitation s'élève à 2 549 K€

Le résultat financier ressort à -99K€

Le résultat exceptionnel est de - 56 K€

Et l'impôt sur les résultats est de - 621 K€

Au 30 septembre 2024, les effectifs du Groupe AFIGEC sont de 340.

IV- EVOLUTION PREVISIBLE

Il est constant que nous poursuivons tous nos efforts dans la maîtrise de nos charges aux fins de maintenir nos résultats.

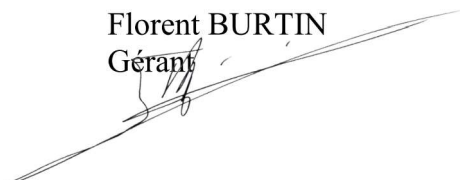
Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes explications que vous jugerez utiles sur ces comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation.

Un exemplaire du présent rapport établi par Florent BURTIN, Co Gérant de la Société, et du rapport des Commissaires aux Comptes devront être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce dans le mois qui suivra la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

V- ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Groupe AFIGEC n'a pas engagé d'activité de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Florent BURTIN
Gérant



Certifiés conformes
Florent BURTIN

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDE.....	- 3 -
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	- 4 -
3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	- 5 -
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	- 6 -
5. Présentation du Groupe et événements postérieurs à la clôture.....	- 7 -
6. Principes comptables et méthodes d'évaluations	- 7 -
7. Organigramme et Périmètre de consolidation.....	- 13 -
8. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	- 14 -
Note 1 – Ecart d'acquisition	- 14 -
Note 2 – Immobilisations incorporelles	- 14 -
Note 3 – Immobilisations corporelles	- 15 -
Note 4 – Immobilisations financières	- 15 -
Note 5 – Clients et comptes rattachés	- 16 -
Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation	- 16 -
Note 7 – Disponibilités.....	- 16 -
Note 8 – Capital social.....	- 17 -
Note 9 – Provisions pour risques et charges.....	- 17 -
Note 10 – Emprunts et dettes financières	- 18 -
Note 11 – Fournisseurs et comptes rattachés.....	- 18 -
Note 12 – Autres dettes et comptes de régularisation.....	- 19 -
Note 13 – Chiffre d'affaires	- 19 -
Note 14 – Autres produits d'exploitation	- 19 -
Note 15 – Achats consommés	- 20 -
Note 16 – Charges de personnel.....	- 20 -
Note 17 – Charges et produits financiers.....	- 21 -
Note 18 – Impôt sur les résultats	- 21 -
Note 19 – Rémunération des dirigeants.....	- 22 -
Note 20 – Effectifs	- 22 -
Note 20 – Engagements Hors Bilan.....	- 23 -

1. BILAN CONSOLIDE
ACTIF

En K€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	2	15 393	15 412
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	1	10 697	10 697
Immobilisations corporelles	3	1 008	1 171
Immobilisations financières	4	463	493
Total Actif immobilisé		16 864	17 076
Stocks et en-cours	5	1 010	683
Clients et comptes rattachés	5	7 650	7 378
Autres créances et comptes de régularisation (1)	6	2 129	2 187
Valeurs mobilières de placement	7	16	16
Disponibilités	7	7 113	5 832
Actif circulant		17 918	16 097
Total Actif		34 782	33 173

PASSIF

c	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Capital		4 056	4 014
Primes liées au capital		2 904	2 752
Réserves		3 339	2 647
Réserves de conversion groupe		0	0
Résultat consolidé		1 749	993
Total Capitaux propres	8	12 047	10 406
Intérêts minoritaires		364	493
Autres fonds propres		188	145
Provisions pour risques et charges	9	653	738
Emprunts et dettes financières	10	6 044	7 524
Fournisseurs et comptes rattachés	11	2 431	1 805
Autres dettes et comptes de régularisation	12	13 055	12 063
		22 370	22 131
Total Passif		34 782	33 173

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En K€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	13	34 290	29 012
Autres produits d'exploitation	14	689	277
Produits d'exploitation		34 979	29 289
Achats consommés	15	-13 060	-11 129
Autres charges d'exploitation		-191	-94
Impôts et taxes		-657	-568
Charges de personnel	16	-18 016	-15 739
Dotations d'exploitation nettes de reprises		-505	-473
Charges d'exploitation		-32 429	-28 003
Résultat d'exploitation avant amort. & dépré. des écarts d'acquisition		2 549	1 285
Dotation aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après amort. & dépré. des écarts d'acquisition		2 549	1 285
Charges et produits financiers	17	-99	43
Charges et produits exceptionnels		-56	-33
Impôt sur les bénéfices	18	-621	-300
Résultat net des entreprises intégrées		1 773	995
Résultat net consolidé		1 773	995
Intérêts minoritaires		25	2
Résultat Groupe		1 749	993

3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres Part	Part des intérêts	Total capitaux
AU 31/09/2023	4 014	2 752	2 647	993	10 406	493	10 898
Résultat net de la période				1 749	1 749	25	1 773
Augmentation du capital	42	152			194		194
Dividendes			-301		-301		-301
Autres mouvements			993	-993		-153	-153
1ère application ANC 20-01							
AU 31/09/2024	4 056	2 904	3 339	1 749	12 047	364	12 412

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En K€	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net consolidé	1 773	995
(+) Dotation aux amort. et prov. des immo. corporelles et incorporelles	368	371
Variation de l'impôt différé	6	11
Elimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	156	545
Variation du BFR lié à l'activité	918	130
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION	3 221	2 052
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles	-147	-1 525
(-) Acquisition d'immobilisations corporelles	-216	-558
(-) Acquisition d'immobilisations financières	-6	-143
Cession d'immobilisations	16	49
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	-2 891
Variation nette des placements court terme	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	-353	-5 067
Augmentations (réductions) de capital	194	0
Emission d'emprunts - Apport en compte courant	553	4 565
Remboursements d'emprunts	-2 034	-1 691
Variation nette des concours bancaires	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 588	2 371
Incidence de la variation des taux de change	0	0
VARIATION DE FLUX DE TRESORERIE	1 280	-644
Trésorerie d'ouverture	5 838	6 482
Trésorerie de clôture	7 118	5 838

La trésorerie de clôture comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement et les équivalents de trésorerie (note 7) nettes des intérêts courus non échus.

5. Présentation du Groupe et événements postérieurs à la clôture

A. Présentation du Groupe

Le Groupe AFIGEC est composé de sociétés d'expertise Comptable et de commissariat aux Comptes

Créé en 1982, La société AFIGEC s'est développée et a acquis depuis lors des sociétés d'expertise comptable. Au 30 septembre 2024, le Groupe Afigec est composé de 15 sociétés.

Le Groupe dispose de 22 sites en France principalement basé en Ile de France, Normandie, Hauts de France et en Rhône-Alpes. Le groupe a pour ambition dans le cadre de la politique de croissance externe de continuer à prospecter pour l'acquisition de nouveaux cabinets et reste à l'écoute de nouvelles opportunités.

B. Faits marquants de l'exercice

1. 1^{ère} consolidation du Groupe Afigec

Le groupe Afigec a dépassé, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les seuils de consolidation.

2. Faits marquants opérationnels

Plusieurs entités, exerçant les mêmes activités, ont fait l'objet de transmissions universelles de patrimoine, en date du 2 octobre 2023 : la société Becom audit, Becom Formation, Caprogec et la société Bellier.

C. Evènements post clôture

AFIGEC a acquis les 75% restant d'AFI COMPIEGNE. Dorénavant, AFIGEC détient 100% d'AFI COMPIEGNE.

Une transmission universelle de patrimoine a été réalisée de SOLIAXIS vers AFIGEC en date du 01/10/2024.

De plus, les sociétés AFIGEC ST GERMAIN en LAYE et AFIGEC CHATOU ont procédé à une transmission universelle de patrimoine vers AFIGEC ST GERMAI EXPERTISE en date du 1^{ER} octobre 2024.

6. Principes comptables et méthodes d'évaluations

6.1 Référentiel comptable

Les états financiers du groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

6.2 Comparabilité des comptes

S'agissant des premiers comptes consolidés établis par AFIGEC, les comptes consolidés sont présentés avec un comparatif au 30 septembre 2023. Il n'y pas eu de changement de méthode comptable entre les deux exercices.

6.3 Jugements et estimations de la direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire.

6.4 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les entreprises contrôlées à plus de 40% par le groupe ou sur lesquelles il n'existe pas d'actionnaire extérieur au groupe ayant un pouvoir de contrôle supérieur à 40% sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements d'harmonisation aux méthodes du groupe éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe ne détient pas de contrôle conjoint et de ce fait, n'applique pas la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Par exception, la détention de la société Afi Compiègne détenue à 25% n'a pas été intégrée au vu du caractère non significatif de cette mise en équivalence pour le Groupe.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure à la rubrique 7.

6.5 Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

6.6 Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires précédentes, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés, représentant la valeur que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis ces actifs et passifs séparément, à la date d'acquisition.

En application de l'art 231.10 du règlement ANC 2020-01, « lors de la première clôture suivant l'acquisition, une évaluation provisoire doit être faite pour les actifs et passifs identifiables dont l'estimation est suffisamment fiable. Néanmoins, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. ».

Au 30 septembre 2024, le Groupe constitué par AFIGEC n'a pas identifié d'actifs ou de passifs devant être réévalués.

Conformément à la réglementation, les écarts d'acquisition positifs provisoires non affectés font l'objet d'un test de dépréciation. Au 30 septembre 2024, aucun indice de perte de valeur identifié.

6.7 Méthode de conversions des comptes des sociétés

Les états financiers ont été établis en euros.

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties, dans les comptes annuels, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'établissement des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan au poste « Ecart de conversion » et celles réalisées lors des transactions en devises sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de la date du bilan. Les produits et charges des filiales étrangères sont convertis aux cours moyens de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur la ligne « Réserves consolidées et écarts de conversion » du passif.

L'ensemble des sociétés du groupe sont tenues en euros.

6.8 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2024 et sur d'une durée de 12 mois.

6.9 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.9.1 Evaluation des immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

6.9.2 Durées d'amortissement

Les immobilisations sont dépréciées linéairement sur les durées suivantes en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Agencement des constructions	5 à 10 ans
□ Concessions, logiciels et brevets.....	1 à 3 ans
□ Matériel de transport.....	4 à 5ans
□ Matériel informatique	1 à 5 ans
□ Mobilier de bureau	1 à 10 ans

6.10 Contrat de location financement

Contrats de crédits-bails et assimilés

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

- Les immobilisations financées en location-financement sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur prix de revient au moment de l'acquisition. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.
- Ces immobilisations sont considérées comme financées à crédit : la dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Au 30 septembre 2024, les contrats de crédits-bails et assimilés sont estimés non significatifs et n'ont ainsi pas été retraités.

Autres contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges.

6.11 Immobilisations financières

6.11.1 Titres de participations

Les titres de participation des entités exclues du périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour le groupe. La valeur d'utilité estimée des titres immobilisés à la clôture de l'exercice est la méthode d'usage au sein du même secteur d'activité.

La méthode consiste à utiliser un multiple du chiffre d'affaires augmenté des capitaux propres et diminué du fonds de commercial dans la fille. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6.11.2 Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements versés n'ont pas lieu d'être dépréciés.

6.12 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.13 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

6.14 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du règlement n°2020-01, le groupe comptabilise, des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux connu pour les exercices futurs pour chaque société.

En application du règlement n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les éventuels impôts différés sur différences temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal au niveau des filiales étrangères ne font pas l'objet d'une étude.

6.15 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent.

Les engagements de retraite qui sont constitués exclusivement d'indemnités de fin de carrière, sont évalués de manière actuarielle et font l'objet d'une provision.

Les hypothèses et les taux retenus pour l'évaluation sont détaillées Note 9.

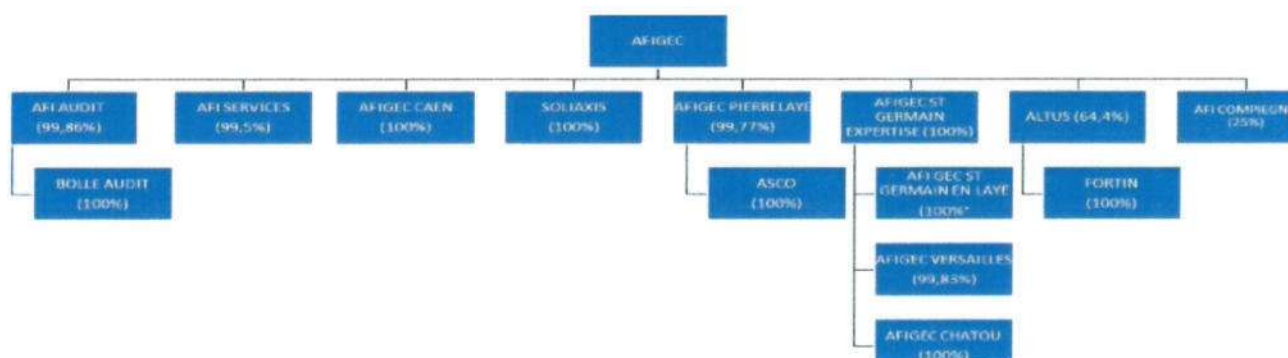
6.16 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Organigramme et Périmètre de consolidation

Le groupe Afigec se présente comme suit :



Nom de l'entité	Pays	Devise	Méthode de consolidation	30/09/2024		30/09/2023	
				% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle
ALTUS	France	EUR	IG	64,40%	100,00%	64,40%	100,00%
ASCO	France	EUR	IG	99,77%	100,00%	99,77%	100,00%
Afigec Caen	France	EUR	IG	99,86%	100,00%	99,86%	100,00%
CAPROGEC	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%
AFIGEC CHATOU	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FORTIN	France	EUR	IG	64,40%	100,00%	64,40%	100,00%
AFIGEC	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
NICOLAS BOLLE	France	EUR	IG	99,86%	100,00%	99,86%	100,00%
AFIGEC PIERRELAYE	France	EUR	IG	99,77%	100,00%	99,77%	100,00%
AFI SERVICES	France	EUR	IG	99,50%	100,00%	99,50%	100,00%
SOLIAXIS	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFI AUDIT	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFIGEC ST GERMAIN EXPERTISE	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFIGEC ST GERMAIN EN LAYE	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFIGEC VERSAILLES	France	EUR	IG	99,83%	100,00%	99,83%	100,00%
BELLIER	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%
BECOM AUDIT	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%
BECOM FORMATION	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%

Méthode de consolidation : IG = Intégration Globale

Une société a été exclue du périmètre de consolidation (ou Cas d'exclusion du périmètre de consolidation) :

-Afi compiegne : détenues à 25%, dont la mise en équivalence est non significative au regard des agrégat du Groupe

8. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – ECART D'ACQUISITION

En €	30/09/2024		30/09/2023	
Ecart d'acquisition	10	697	10	697
Amt/Pertes val. écart d'acquisition		0		0
Ecart d'acquisition	10	697	10	697

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En €	30/09/2023	Acquisitions Dotations	Cessions & mises au rebut	Ecart de conv. & Autres mouv.	30/09/2024
Concessions, brevets & droits similaires	147		-17		130
Fonds commercial	4 249	126		-134	4 241
Logiciels					
Autres immobilisations incorporelles	660	21	-35		646
Valeurs brutes hors écarts d'acquisition	5 056	147	-51	-139	5 012
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-126	-12	21		-116
Amt/Dép. logiciels					
Amt/Dép. fonds commercial	-37				-37
Amt/Dép. autres immos incorp.	-177	-19	35		-162
Amortissement	-340	-31	56		-316
Valeur nettes concessions, brevets & droits similaires	21	-12	4		14
Valeur nettes de fonds de commerce	4 249	126		-134	4 241
Valeur nettes logiciels					
Valeur nettes Autres immobilisations incorporelles	483	1	0		484
Valeurs nettes hors écarts d'acquisition	4 715	116	4	-139	4 697

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En €	30/09/2023	Acquisitions Dotations	Cessions & mises au rebut	Ecart de conv. & Autres mouv.	30/09/2024
Constructions	865		-174	16	708
Installations tech, matériel & outillage					
Matériel de bureau et informatique	1 415	132	-122		1 424
Matériel de transport	279				279
Autres immobilisations corporelles	1 632	84	-162	-16	1 537
Valeurs brutes	4 190	216	-458		3 948
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	-702	-27	173		-557
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.					
Amt/Dép. Matériel de bureau et informatique	-995	-228	123		-1 100
Amt/Dép. Matériel transport	-150	-44			-193
Amt/Dép. Autres Immo. Corp.	-1 172	-79	162		-1 090
Amortissement	-3 019	-378	457		-2 940
Valeur nettes Constructions	865		-174	16	708
Valeur nettes Matériel de bureau et informatique	420	-96	0		324
Valeur nette Matériel de transport	129	-44			85
Valeur nette Autres Immo. Corp.	459	5	0	-16	447
Valeurs nettes	1 171	-162	-1		1 008

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En €	30/09/2023	Acquisitions Dotations	Cessions reprises	Ecart de conv. & Autres mouv.	30/09/2024
Titres de participations non consolidés	82	0	0	-20	62
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances	412	6	-17	0	401
Immobilisations financières	493	6	-17	-20	463
Dépréciations des titres	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	493	6	-17	-20	463

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Clients et comptes rattachés	7 546	6 781
Factures à établir	1 458	1 771
TOTAL	9 004	8 551
Dép. clients et comptes rattachés	-1 354	-1 173
Valeurs nettes - Clients et comptes rattachés	7 650	7 378

Toutes les créances d'exploitation sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

En €	30/09/2024	30/09/2023
Créances fiscales - hors IS - courant	1 327	1 010
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	16	303
Impôts différés - actif	162	168
Charges constatées d'avance	372	513
Autres créances	208	120
Comptes courants avec les entités non consolidées	44	73
Autres créances et comptes de régularisation	2 129	2 187

NOTE 7 – DISPONIBILITES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Disponibilités	7 113	5 832
Valeurs mobilières de placement	16	16
Disponibilités et VMP	7 129	5 832
Intérêts courus non échus	1	1
Trésorerie TFT	7 128	5 832

NOTE 8 – CAPITAL SOCIAL

	30/09/2024
Nombre d'actions	20 280
Valeur nominale (en €)	200,00
Capital social (en K€)	4 056

NOTE 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions à la fin de l'exercice s'analysent comme suit :

En €	30/09/2023	Dotations	Reprises avec utilisation	30/09/2024
Provisions pour pensions et retraites - non courant	507	29	-15	521
Provisions pour risques et charges	231	11	-109	132
Provisions pour risques et charges	738	40	-124	653

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions pour pensions et retraites sont les suivantes : Conventions collectives : « expert-comptables »

	30/09/2024	30/09/2023
Taux d'actualisation	3.20%	4,10%
Revalorisation des salaires	1%	1%
Turn-over	Fort	Fort
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans (taux plein)	
Table de taux de mortalité	Table INSEE 2024	Table INSEE 2022

NOTE 10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En €	30/09/2023	Souscription *	Rembours.	30/09/2024
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	7 520	553	-2 033	6 039
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	0	0	0	0
Autres emprunts et ICNE sur emprunts	3	0	0	3
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Concours bancaires y.c. ICNE	1	0	0	1
Emprunts et dettes financières	7 524	553	-2 034	6 044

Le détail des emprunts par échéances de remboursement est le suivant :

En €	Montant brut	< 1 an	N-i-2 < Ech. < N-i-5
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	6 039	1 767	4 272
Concours bancaires	0	0	0
ICNE	4	4	3
Emprunts et dettes financières	6 044	1 771	4 275

NOTE 11 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Dettes fournisseurs	1 053	953
Factures non parvenues	1 378	853
Fournisseurs et comptes rattachés	2 431	1 805

Tous les fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 12 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En €	30/09/2024	30/09/2023
Clients - Avances et acomptes reçus	72	400
Dettes sociales - courant	3 390	3 064
Dettes fiscales - courant	3 001	2 514
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	327	21
Comptes courants groupe passifs - courant	1 874	2 084
Autres dettes - courant	181	286
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	4 209	3 694
Autres dettes et comptes de régularisation	13 054	12 063

Toutes les autres dettes et comptes de régularisation sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Production vendue de biens	0	2
Production vendue de services	33 328	28 679
Autres refacturations	961	330
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	0	0
Chiffre d'affaires	34 290	29 012

NOTE 14 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En €	30/09/2024	30/09/2023
Subvention d'exploitation	0	16
Productions stockées et autres produits	331	73
Transferts de charges d'exploitation	358	187
Autres produits d'exploitation	689	277

NOTE 15 – ACHATS CONSOMMES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Achats mp,fournitures & autres approv, et variations	-192	-181
Loyers	-2 682	-2 182
Honoraires	-122	-110
Transports et déplacements	-342	-330
Sous-traitance générale	-1 786	-972
Achat d'études	-5 891	-5 382
Entretiens et réparations	-768	-645
Primes d'assurance	-161	-124
Autres dépenses externes	-1 117	-1 203
Achats consommés	-13 060	-11 129

NOTE 16 – CHARGES DE PERSONNEL

En €	30/09/2024	30/09/2023
Rémunérations du personnel	-13 534	-11 748
Charges sociales	-4 391	-3 924
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-91	-68
Charges de personnel	-18 016	-15 739

Les frais de personnel sont ceux des salariés du Groupe. Les coûts des sous-traitants ne sont pas inclus.

NOTE 17 – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En €	30/09/2024	30/09/2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-177	-241
Autres charges financières	0	-1
Charges financières	-177	-242
Autres produits financiers	48	237
Produits financiers	78	285

NOTE 18 – IMPOT SUR LES RESULTATS

En €	30/09/2024
Impôt différé	-6
Impôt exigible	-614
Impôts sur les bénéfices	-621

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur :

En €	30/09/2024
Résultat avant impôts	2 394
Taux d'imposition en France	0
Impôt théorique	-598
Ajustements de l'impôt théorique	
-Déficits utilisés	
- Déficits fiscaux non activés	
- IDA sur frais d'acquisition des titres	
- Autres différences permanentes	-23
Impôt effectif	-621

Les impôts différés constatés au bilan et au compte de résultat concernent les éléments suivants :

En €	Bilan consolidé fin de période 30/09/2024	Compte de résultat consolidé 30/09/2024
Impôt différé / Provisions réglementées	-47	-11
Impôt différé / Indemnités de retraite	130	3
Impôt différé / Retraitement du crédit-bail locataire	0	0
Impôt différé / Différences temporaires	8	1
Activation de report déficitaire	0	0
Impôt différé / sur autres retraitements	0	0
Impôt différé / Ajustements fiscaux	0	0
Impôt différé / Ajustements fiscaux	70	0
Impôts différés nets	162	-6
Impôt différé actif	162	
Impôt différé passif	0	

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Au 30 septembre 2024 le taux retenu est de 25%.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que :

- dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants à court terme sur lesquels les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés.
- dans la mesure où le degré d'aléa des prévisions établies par la Direction est jugé faible.

Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable à court terme permettra de les recouvrer.

NOTE 19 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas présentée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

NOTE 20 – EFFECTIFS

Au 30 septembre 2024, les effectifs du Groupe Afigec sont de 340.

NOTE 20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**- Engagements donnés**

Nantissement de Fonds De Commerce AFIGEC 86 598 €
Nantissement de Fonds De Commerce AFIGEC 113 902 €
Nantissement de Titres AUDICOMPTES 102 289 €
Nantissement de Titres SF2 132 577 €
Nantissement de Fonds de Commerce AFIGEC 25 084 €
Covenant bancaire Emprunt BNP BECOM 56 103 €
Nantissement des parts BECOM GROUPE 390 586 €
Nantissement de Fonds de Commerce AFIGEC 18 063 €
Nantissement de 25% parts AFI AUDIT 221 785 €
Nantissement de Fonds de Commerce (compl acq BECOM) 497 505 €
Nantissement de parts Acq AHA 579 127 €
Nantissement de parts BELLIER 400 377
Nantissement de Fonds de Commerce SOLIAXIS 345 444 €
Nantissement de titres financiers ALTUS 1 177 661 €

Total 4 147 101

EXCEA

22, rue Camille Pelletan
92300 LEVALLOIS-PERRET

ABSOLUTE ACE

23, avenue Saint-Exupery
92320 CHATILLON

AFIGEC

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2024

EXCEA

22, rue Camille Pelletan
92300 LEVALLOIS-PERRET

ABSOLUTE ACE

23, avenue Saint-Exupéry
92320 CHATILLON

AFIGEC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société AFIGEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AFIGEC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.


ATA

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2024 s'établit à 10.697 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note « 6.6 Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 6.6 » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

ATA

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

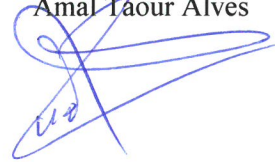
Fait à Châtillon et à Levallois-Perret, le 19 mars 2025

EXCEA
Christophe NOS



Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale des
commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

ABSOLUTE ACE
Amal Taour Alves



Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale des
commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDE.....	- 3 -
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	- 4 -
3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	- 5 -
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	- 6 -
5. Présentation du Groupe et événements postérieurs à la clôture.....	- 7 -
6. Principes comptables et méthodes d'évaluations	- 7 -
7. Organigramme et Périmètre de consolidation.....	- 13 -
8. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	- 14 -
Note 1 – Ecart d'acquisition	- 14 -
Note 2 – Immobilisations incorporelles	- 14 -
Note 3 – Immobilisations corporelles	- 15 -
Note 4 – Immobilisations financières	- 15 -
Note 5 – Clients et comptes rattachés	- 16 -
Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation	- 16 -
Note 7 – Disponibilités.....	- 16 -
Note 8 – Capital social.....	- 17 -
Note 9 – Provisions pour risques et charges.....	- 17 -
Note 10 – Emprunts et dettes financières	- 18 -
Note 11 – Fournisseurs et comptes rattachés.....	- 18 -
Note 12 – Autres dettes et comptes de régularisation.....	- 19 -
Note 13 – Chiffre d'affaires	- 19 -
Note 14 – Autres produits d'exploitation	- 19 -
Note 15 – Achats consommés.....	- 20 -
Note 16 – Charges de personnel.....	- 20 -
Note 17 – Charges et produits financiers.....	- 21 -
Note 18 – Impôt sur les résultats	- 21 -
Note 19 – Rémunération des dirigeants.....	- 22 -
Note 20 – Effectifs.....	- 22 -
Note 20 – Engagements Hors Bilan.....	- 23 -

1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF

En K€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	2	15 393	15 412
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	1	10 697	10 697
Immobilisations corporelles	3	1 008	1 171
Immobilisations financières	4	463	493
Total Actif immobilisé		16 864	17 076
Stocks et en-cours	5	1 010	683
Clients et comptes rattachés	5	7 650	7 378
Autres créances et comptes de régularisation (1)	6	2 129	2 187
Valeurs mobilières de placement	7	16	16
Disponibilités	7	7 113	5 832
Actif circulant		17 918	16 097
Total Actif		34 782	33 173

PASSIF

c	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Capital		4 056	4 014
Primes liées au capital		2 904	2 752
Réserves		3 339	2 647
Réserves de conversion groupe		0	0
Résultat consolidé		1 749	993
Total Capitaux propres	8	12 047	10 406
Intérêts minoritaires		364	493
Autres fonds propres		188	145
Provisions pour risques et charges	9	653	738
Emprunts et dettes financières	10	6 044	7 524
Fournisseurs et comptes rattachés	11	2 431	1 805
Autres dettes et comptes de régularisation	12	13 055	12 063
		22 370	22 131
Total Passif		34 782	33 173

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En K€	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	13	34 290	29 012
Autres produits d'exploitation	14	689	277
Produits d'exploitation		34 979	29 289
Achats consommés	15	-13 060	-11 129
Autres charges d'exploitation		-191	-94
Impôts et taxes		-657	-568
Charges de personnel	16	-18 016	-15 739
Dotations d'exploitation nettes de reprises		-505	-473
Charges d'exploitation		-32 429	-28 003
Résultat d'exploitation avant amort. & dépré. des écarts d'acquisition		2 549	1 285
Dotation aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après amort. & dépré. des écarts d'acquisition		2 549	1 285
Charges et produits financiers	17	-99	43
Charges et produits exceptionnels		-56	-33
Impôt sur les bénéfices	18	-621	-300
Résultat net des entreprises intégrées		1 773	995
Résultat net consolidé		1 773	995
Intérêts minoritaires		25	2
Résultat Groupe		1 749	993

3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres Part	Part des intérêts	Total capitaux
AU 31/09/2023	4 014	2 752	2 647	993	10 406	493	10 898
Résultat net de la période				1 749	1 749	25	1 773
Augmentation du capital	42	152			194		194
Dividendes			-301		-301		-301
Autres mouvements			993	-993		-153	-153
1ère application ANC 20-01							
AU 31/09/2024	4 056	2 904	3 339	1 749	12 047	364	12 412

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En K€	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net consolidé	1 773	995
(+) Dotation aux amort. et prov. des immo. corporelles et incorporelles	368	371
Variation de l'impôt différé	6	11
Elimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	156	545
Variation du BFR lié à l'activité	918	130
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION	3 221	2 052
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles	-147	-1 525
(-) Acquisition d'immobilisations corporelles	-216	-558
(-) Acquisition d'immobilisations financières	-6	-143
Cession d'immobilisations	16	49
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	-2 891
Variation nette des placements court terme	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	-353	-5 067
Augmentations (réductions) de capital	194	0
Emission d'emprunts - Apport en compte courant	553	4 565
Remboursements d'emprunts	-2 034	-1 691
Variation nette des concours bancaires	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 588	2 371
Incidence de la variation des taux de change	0	0
VARIATION DE FLUX DE TRESORERIE	1 280	-644
Trésorerie d'ouverture	5 838	6 482
Trésorerie de clôture	7 118	5 838

La trésorerie de clôture comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement et les équivalents de trésorerie (note 7) nettes des intérêts courus non échus.

5. Présentation du Groupe et événements postérieurs à la clôture

A. Présentation du Groupe

Le Groupe AFIGEC est composé de sociétés d'expertise Comptable et de commissariat aux Comptes

Créé en 1982, La société AFIGEC s'est développée et a acquis depuis lors des sociétés d'expertise comptable. Au 30 septembre 2024, le Groupe Afigec est composé de 15 sociétés.

Le Groupe dispose de 22 sites en France principalement basé en Ile de France, Normandie, Hauts de France et en Rhône-Alpes. Le groupe a pour ambition dans le cadre de la politique de croissance externe de continuer à prospecter pour l'acquisition de nouveaux cabinets et reste à l'écoute de nouvelles opportunités.

B. Faits marquants de l'exercice

1. 1^{ère} consolidation du Groupe Afigec

Le groupe Afigec a dépassé, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les seuils de consolidation.

2. Faits marquants opérationnels

Plusieurs entités, exerçant les mêmes activités, ont fait l'objet de transmissions universelles de patrimoine, en date du 2 octobre 2023 : la société Becom audit, Becom Formation, Caprogec et la société Bellier.

C. Evénements post clôture

AFIGEC a acquis les 75% restant d'AFI COMPIEGNE. Dorénavant, AFIGEC détient 100% d'AFI COMPIEGNE.

Une transmission universelle de patrimoine a été réalisée de SOLIAXIS vers AFIGEC en date du 01/10/2024.

De plus, les sociétés AFIGEC ST GERMAIN en LAYE et AFIGEC CHATOU ont procédé à une transmission universelle de patrimoine vers AFIGEC ST GERMAI EXPERTISE en date du 1^{ER} octobre 2024.

6. Principes comptables et méthodes d'évaluations

6.1 Référentiel comptable

Les états financiers du groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

6.2 Comparabilité des comptes

S'agissant des premiers comptes consolidés établis par AFIGEC, les comptes consolidés sont présentés avec un comparatif au 30 septembre 2023. Il n'y pas eu de changement de méthode comptable entre les deux exercices.

6.3 Jugements et estimations de la direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire.

6.4 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les entreprises contrôlées à plus de 40% par le groupe ou sur lesquelles il n'existe pas d'actionnaire extérieur au groupe ayant un pouvoir de contrôle supérieur à 40% sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements d'harmonisation aux méthodes du groupe éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe ne détient pas de contrôle conjoint et de ce fait, n'applique pas la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Par exception, la détention de la société Afi Compiègne détenue à 25% n'a pas été intégrée au vu du caractère non significatif de cette mise en équivalence pour le Groupe.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure à la rubrique 7.

6.5 Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

6.6 Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires précédentes, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés, représentant la valeur que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis ces actifs et passifs séparément, à la date d'acquisition.

En application de l'art 231.10 du règlement ANC 2020-01, « lors de la première clôture suivant l'acquisition, une évaluation provisoire doit être faite pour les actifs et passifs identifiables dont l'estimation est suffisamment fiable. Néanmoins, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. ».

Au 30 septembre 2024, le Groupe constitué par AFIGEC n'a pas identifié d'actifs ou de passifs devant être réévalués.

Conformément à la réglementation, les écarts d'acquisition positifs provisoires non affectés font l'objet d'un test de dépréciation. Au 30 septembre 2024, aucun indice de perte de valeur identifié.

6.7 Méthode de conversions des comptes des sociétés

Les états financiers ont été établis en euros.

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties, dans les comptes annuels, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'établissement des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan au poste « Ecart de conversion » et celles réalisées lors des transactions en devises sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de la date du bilan. Les produits et charges des filiales étrangères sont convertis aux cours moyens de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur la ligne « Réserves consolidées et écart de conversion » du passif.

L'ensemble des sociétés du groupe sont tenues en euros.

6.8 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2024 et sur d'une durée de 12 mois.

6.9 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.9.1 Evaluation des immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

6.9.2 Durées d'amortissement

Les immobilisations sont dépréciées linéairement sur les durées suivantes en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Agencement des constructions	5 à 10 ans
☐ Concessions, logiciels et brevets.....	1 à 3 ans
☐ Matériel de transport.....	4 à 5ans
☐ Matériel informatique	1 à 5 ans
☐ Mobilier de bureau	1 à 10 ans

6.10 Contrat de location financement

Contrats de crédits-bails et assimilés

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

- Les immobilisations financées en location-financement sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur prix de revient au moment de l'acquisition. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.
- Ces immobilisations sont considérées comme financées à crédit : la dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Au 30 septembre 2024, les contrats de crédits-bails et assimilés sont estimés non significatifs et n'ont ainsi pas été retraités.

Autres contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges.

6.11 Immobilisations financières

6.11.1 Titres de participations

Les titres de participation des entités exclues du périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour le groupe. La valeur d'utilité estimée des titres immobilisés à la clôture de l'exercice est la méthode d'usage au sein du même secteur d'activité.

La méthode consiste à utiliser un multiple du chiffre d'affaires augmenté des capitaux propres et diminué du fonds de commercial dans la fille. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6.11.2 Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements versés n'ont pas lieu d'être dépréciés.

6.12 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.13 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

6.14 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du règlement n°2020-01, le groupe comptabilise, des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux connu pour les exercices futurs pour chaque société.

En application du règlement n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les éventuels impôts différés sur différences temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal au niveau des filiales étrangères ne font pas l'objet d'une étude.

6.15 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent.

Les engagements de retraite qui sont constitués exclusivement d'indemnités de fin de carrière, sont évalués de manière actuarielle et font l'objet d'une provision.

Les hypothèses et les taux retenus pour l'évaluation sont détaillées Note 9.

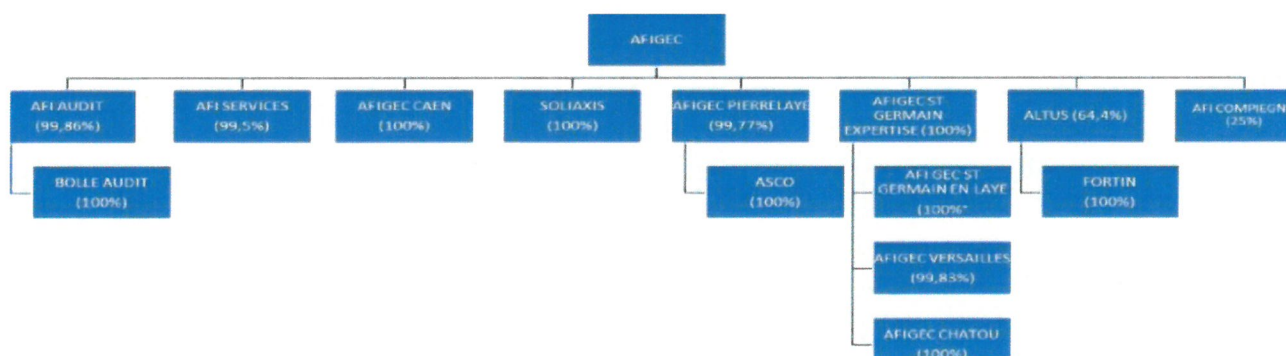
6.16 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Organigramme et Périmètre de consolidation

Le groupe Afigec se présente comme suit :



Nom de l'entité	Pays	Devise	Méthode de consolidation	30/09/2024		30/09/2023	
				% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle
ALTUS	France	EUR	IG	64,40%	100,00%	64,40%	100,00%
ASCO	France	EUR	IG	99,77%	100,00%	99,77%	100,00%
Afigec Caen	France	EUR	IG	99,86%	100,00%	99,86%	100,00%
CAPROGEC	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%
AFIGEC CHATOU	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FORTIN	France	EUR	IG	64,40%	100,00%	64,40%	100,00%
AFIGEC	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
NICOLAS BOLLE	France	EUR	IG	99,86%	100,00%	99,86%	100,00%
AFIGEC PIERRELAYE	France	EUR	IG	99,77%	100,00%	99,77%	100,00%
AFI SERVICES	France	EUR	IG	99,50%	100,00%	99,50%	100,00%
SOLIAXIS	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFI AUDIT	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFIGEC ST GERMAIN EXPERTISE	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFIGEC ST GERMAIN EN LAYE	France	EUR	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AFIGEC VERSAILLES	France	EUR	IG	99,83%	100,00%	99,83%	100,00%
BELLIER	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%
BECOM AUDIT	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%
BECOM FORMATION	France	EUR	IG	Non Conso	Non conso	100,00%	100,00%

Méthode de consolidation : IG = Intégration Globale

Une société a été exclue du périmètre de consolidation (ou Cas d'exclusion du périmètre de consolidation) :

-Afi compiegne : détenues à 25%, dont la mise en équivalence est non significative au regard des agrégat du Groupe

8. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – ECART D'ACQUISITION

En €	30/09/2024		30/09/2023	
Ecart d'acquisition	10	697	10	697
Amt/Pertes val. écart d'acquisition		0		0
Ecart d'acquisition	10	697	10	697

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En €	30/09/2023	Acquisitions Dotations	Cessions & mises au rebut	Ecart de conv. & Autres mouv.	30/09/2024
Concessions, brevets & droits similaires	147		-17		130
Fonds commercial	4 249	126		-134	4 241
Logiciels					
Autres immobilisations incorporelles	660	21	-35		646
Valeurs brutes hors écarts d'acquisition	5 056	147	-51	-139	5 012
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-126	-12	21		-116
Amt/Dép. logiciels					
Amt/Dép. fonds commercial	-37				-37
Amt/Dép. autres immos incorp.	-177	-19	35		-162
Amortissement	-340	-31	56		-316
Valeur nettes concessions, brevets & droits similaires	21	-12	4		14
Valeur nettes de fonds de commerce	4 249	126		-134	4 241
Valeur nettes logiciels					
Valeur nettes Autres immobilisations incorporelles	483	1	0		484
Valeurs nettes hors écarts d'acquisition	4 715	116	4	-139	4 697

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En €	30/09/2023	Acquisitions Dotations	Cessions & mises au rebut	Ecart de conv. & Autres mouv.	30/09/2024
Constructions	865		-174	16	708
Installations tech, matériel & outillage					
Matériel de bureau et informatique	1 415	132	-122		1 424
Matériel de transport	279				279
Autres immobilisations corporelles	1 632	84	-162	-16	1 537
Valeurs brutes	4 190	216	-458		3 948
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	-702	-27	173		-557
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.					
Amt/Dép. Matériel de bureau et informatique	-995	-228	123		-1 100
Amt/Dép. Matériel transport	-150	-44			-193
Amt/Dép. Autres Immo. Corp.	-1 172	-79	162		-1 090
Amortissement	-3 019	-378	457		-2 940
Valeur nettes Constructions	865		-174	16	708
Valeur nettes Matériel de bureau et informatique	420	-96	0		324
Valeur nette Matériel de transport	129	-44			85
Valeur nette Autres Immo. Corp.	459	5	0	-16	447
Valeurs nettes	1 171	-162	-1		1 008

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En €	30/09/2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecart de conv. & Autres mouv.	30/09/2024
Titres de participations non consolidés	82	0	0	-20	62
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances	412	6	-17	0	401
Immobilisations financières	493	6	-17	-20	463
Dépréciations des titres	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	493	6	-17	-20	463

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Clients et comptes rattachés	7 546	6 781
Factures à établir	1 458	1 771
TOTAL	9 004	8 551
Dép. clients et comptes rattachés	-1 354	-1 173
Valeurs nettes - Clients et comptes rattachés	7 650	7 378

Toutes les créances d'exploitation sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

En €	30/09/2024	30/09/2023
Créances fiscales - hors IS - courant	1 327	1 010
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	16	303
Impôts différés - actif	162	168
Charges constatées d'avance	372	513
Autres créances	208	120
Comptes courants avec les entités non consolidées	44	73
Autres créances et comptes de régularisation	2 129	2 187

NOTE 7 – DISPONIBILITES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Disponibilités	7 113	5 832
Valeurs mobilières de placement	16	16
Disponibilités et VMP	7 129	5 832
Intérêts courus non échus	1	1
Trésorerie TFT	7 128	5 832

NOTE 8 – CAPITAL SOCIAL

	30/09/2024
Nombre d'actions	20 280
Valeur nominale (en €)	200,00
Capital social (en K€)	4 056

NOTE 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions à la fin de l'exercice s'analysent comme suit :

En €	30/09/2023	Dotations	Reprises avec utilisation	30/09/2024
Provisions pour pensions et retraites - non courant	507	29	-15	521
Provisions pour risques et charges	231	11	-109	132
Provisions pour risques et charges	738	40	-124	653

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions pour pensions et retraites sont les suivantes : Conventions collectives : « expert-comptables »

	30/09/2024	30/09/2023
Taux d'actualisation	3.20%	4,10%
Revalorisation des salaires	1%	1%
Turn-over	Fort	Fort
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans (taux plein)	
Table de taux de mortalité	Table INSEE 2024	Table INSEE 2022

NOTE 10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En €	30/09/2023	Souscription*	Rembours.	30/09/2024
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	7 520	553	-2 033	6 039
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	0	0	0	0
Autres emprunts et ICNE sur emprunts	3	0	0	3
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Concours bancaires y.c. ICNE	1	0	0	1
Emprunts et dettes financières	7 524	553	-2 034	6 044

Le détail des emprunts par échéances de remboursement est le suivant :

En €	Montant brut	< 1 an	N-i-2 < Ech. < N-i-5
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	6 039	1 767	4 272
Concours bancaires	0	0	0
ICNE	4	4	3
Emprunts et dettes financières	6 044	1 771	4 275

NOTE 11 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Dettes fournisseurs	1 053	953
Factures non parvenues	1 378	853
Fournisseurs et comptes rattachés	2 431	1 805

Tous les fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 12 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En €	30/09/2024	30/09/2023
Clients - Avances et acomptes reçus	72	400
Dettes sociales - courant	3 390	3 064
Dettes fiscales - courant	3 001	2 514
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	327	21
Comptes courants groupe passifs - courant	1 874	2 084
Autres dettes - courant	181	286
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	4 209	3 694
Autres dettes et comptes de régularisation	13 054	12 063

Toutes les autres dettes et comptes de régularisation sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Production vendue de biens	0	2
Production vendue de services	33 328	28 679
Autres refacturations	961	330
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	0	0
Chiffre d'affaires	34 290	29 012

NOTE 14 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En €	30/09/2024	30/09/2023
Subvention d'exploitation	0	16
Productions stockées et autres produits	331	73
Transferts de charges d'exploitation	358	187
Autres produits d'exploitation	689	277

NOTE 15 – ACHATS CONSOMMES

En €	30/09/2024	30/09/2023
Achats mp,fournitures & autres approv, et variations	-192	-181
Loyers	-2 682	-2 182
Honoraires	-122	-110
Transports et déplacements	-342	-330
Sous-traitance générale	-1 786	-972
Achat d'études	-5 891	-5 382
Entretiens et réparations	-768	-645
Primes d'assurance	-161	-124
Autres dépenses externes	-1 117	-1 203
Achats consommés	-13 060	-11 129

NOTE 16 – CHARGES DE PERSONNEL

En €	30/09/2024	30/09/2023
Rémunérations du personnel	-13 534	-11 748
Charges sociales	-4 391	-3 924
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-91	-68
Charges de personnel	-18 016	-15 739

Les frais de personnel sont ceux des salariés du Groupe. Les coûts des sous-traitants ne sont pas inclus.

NOTE 17 – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En €	30/09/2024	30/09/2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-177	-241
Autres charges financières	0	-1
Charges financières	-177	-242
Autres produits financiers	48	237
Produits financiers	78	285

NOTE 18 – IMPOT SUR LES RESULTATS

En €	30/09/2024
Impôt différé	-6
Impôt exigible	-614
Impôts sur les bénéfices	-621

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur :

En €	30/09/2024
Résultat avant impôts	2 394
Taux d'imposition en France	0
Impôt théorique	-598
Ajustements de l'impôt théorique	
-Déficits utilisés	
- Déficits fiscaux non activés	
- IDA sur frais d'acquisition des titres	
- Autres différences permanentes	-23
Impôt effectif	-621

Les impôts différés constatés au bilan et au compte de résultat concernent les éléments suivants :

En €	Bilan consolidé fin de période 30/09/2024	Compte de résultat consolidé 30/09/2024
Impôt différé / Provisions réglementées	-47	-11
Impôt différé / Indemnités de retraite	130	3
Impôt différé / Retraitement du crédit-bail locataire	0	0
Impôt différé / Différences temporaires	8	1
Activation de report déficitaire	0	0
Impôt différé / sur autres retraitements	0	0
Impôt différé / Ajustements fiscaux	0	0
Impôt différé / Ajustements fiscaux	70	0
Impôts différés nets	162	-6
Impôt différé actif	162	
Impôt différé passif	0	

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Au 30 septembre 2024 le taux retenu est de 25%.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que :

- dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants à court terme sur lesquels les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés.
- dans la mesure où le degré d'aléa des prévisions établies par la Direction est jugé faible.

Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable à court terme permettra de les recouvrer.

NOTE 19 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas présentée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

NOTE 20 – EFFECTIFS

Au 30 septembre 2024, les effectifs du Groupe Afigec sont de 340.

NOTE 20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**- Engagements donnés**

Nantissement de Fonds De Commerce AFIGEC 86 598 €
Nantissement de Fonds De Commerce AFIGEC 113 902 €
Nantissement de Titres AUDICOMPTES 102 289 €
Nantissement de Titres SF2 132 577 €
Nantissement de Fonds de Commerce AFIGEC 25 084 €
Covenant bancaire Emprunt BNP BECOM 56 103 €
Nantissement des parts BECOM GROUPE 390 586 €
Nantissement de Fonds de Commerce AFIGEC 18 063 €
Nantissement de 25% parts AFI AUDIT 221 785 €
Nantissement de Fonds de Commerce (compl acq BECOM) 497 505 €
Nantissement de parts Acq AHA 579 127 €
Nantissement de parts BELLIER 400 377
Nantissement de Fonds de Commerce SOLIAXIS 345 444 €
Nantissement de titres financiers ALTUS 1 177 661 €

Total 4 147 101